



REGLEMENT INTERIEUR CLUB

Cotisation-inscription :

Toute personne souhaitant pratiquer l'équitation au sein de l'établissement est tenue de remplir une demande d'inscription et de régler sa cotisation et sa licence pratiquant. Cette inscription est valable jusqu'au 31 août 2021. Elle est individuelle et nominative. Elle vous donne accès aux installations et permet de bénéficier des prestations du club.

Licence/ Assurance individuelle accident :

Pour pratiquer l'équitation la licence fédérale est obligatoire. Lors de son inscription, le cavalier doit présenter ou prendre une licence fédérale qui donne la possibilité :

- d'avoir une assurance dans tous les centres affiliés de France
- de passer des examens fédéraux
- de participer à des compétitions officielles (dans ce cas nécessité d'une autorisation parentale pour les cavaliers mineurs et d'un certificat médical avec la mention « apte à la pratique de l'équitation en compétition »)

Les différentes formules et leur règlement :

Les prix des prestations proposées par l'établissement équestre sont affichés dans l'établissement et s'entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs pourront faire l'objet de modifications consultables par voie d'affichage, sur le site internet www.wolffsessacq.com, ou transmises au cavalier par mail ou par courrier. Tout client le souhaitant pourra se voir remettre une facture correspondant à la prestation réalisée.

L'ABONNEMENT ANNUEL:

L'inscription est souscrite pour la durée d'une année scolaire. Les séances sont consécutives à jour et à heure fixe. Les cours débuteront du 7 septembre 2020 jusqu'au 30 juin 2021 et seront interrompus durant chaque période de vacances scolaires. Le règlement s'effectue en une fois à l'inscription de l'enfant. Vous avez la possibilité de régler en 10 fois par prélèvements automatiques ou chèques qui seront débités le 5 de chaque mois « septembre à juin ». Tout changement de cours (jour et horaire) doit être validé par l'enseignant. En cas d'abandon au cours de l'année, aucun remboursement ne sera effectué.

LE COURS DE PASSAGE: si vous ne souhaitez pas vous engager sur un abonnement, car votre enfant ne pourra pas venir régulièrement, vous pouvez régler à la séance. (Cependant les places disponibles dans certains cours chargés iront prioritairement aux cavaliers ayant un abonnement). Le prix du cours de passage est de 25 € et devra impérativement être payé le jour où il sera effectué.

LA CARTE DE 10 HEURES : Elle est valable un an à compter de sa souscription. Elle doit être réglée avant le premier cours et dans son intégralité. 230€ Elle n'est ni remboursable, ni convertible en stages ou autres activités.

Animations-stages-compétitions : Les inscriptions aux animations, stages et aux compétitions doivent impérativement être réglées à l'inscription (une semaine avant pour les concours SIF, et 2 jours avant pour les stages ou animations). La réservation ne sera effective qu'après le règlement effectué.

Modalité de remboursement : Lorsqu'un cavalier est inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau lui est réservé, permettant ainsi la gestion d'une cavalerie, de la logistique des installations sportives, et de l'ensemble du personnel de l'établissement. Les forfaits, leçons, compétitions, payés à l'avance permettent de bénéficier d'un tarif préférentiel pour un engagement d'une durée. Ils ne sont pas remboursables sauf dans les cas suivants :

- présentation d'un certificat médical de contre indication à la pratique de l'équitation.
- Pour tout autre motif d'empêchement du client, la demande de remboursement sera étudiée par la direction de l'établissement qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
- Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier un motif médical, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours peut demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure et cela maximum 8 fois dans l'année.
- Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction. **Toute activité non décommandée avant la veille 18h00 reste due en intégralité.** En ce qui concerne l'annulation des activités avec engagements FFE (concours SIF, Equifuní), le montant de l'engagement sera demandé si la clôture des engagements est passée.

Accident au cours de la pratique :

Une déclaration d'accident doit parvenir à la compagnie d'assurance dans les 5 jours suivant l'accident (joindre le certificat médical). Cette déclaration est faite par le club. Vous pouvez consulter les garanties de la licence cavalier (affiché au poney-club ou sur FFE.COM).

Consignes - recommandations :

Tenue du cavalier : La tenue du cavalier doit être correcte. Le port de bottes ou boots et mini-chaps est obligatoire. Le port du casque est obligatoire. Il doit être conforme à la norme NF EN 1384. Des casques aux normes en vigueur sont à disposition dans la sellerie ou sur demande. Il est également conseillé de s'équiper d'un gilet de protection.

Cours : **Le cavalier doit prévoir d'être au minimum 15 minutes avant son cours.** La durée du cours est de 1h. Il faut également prévoir 10 à 15 minutes après le cours pour le rangement du matériel et les soins des poneys. Les cavaliers arrivés en retard ne pourront en aucun cas prétendre rattraper ce retard, ou prétendre à une éventuelle réduction.

Civisme et politesse: Le cavalier est tenu de venir saluer son enseignant avant le début de son cours et lors de son départ. Il est également invité à respecter la propreté des lieux.

Principales consignes de sécurité :

- Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Veiller à ce qu'aucun objet (poussette, vélo, etc..) n'encombre les allées empruntées par les poneys.
- Les chiens doivent être tenus en laisse.
- Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant le temps de préparation de leur poney et de la leçon.

Panneaux d'affichage : ils se trouvent devant le club-house et dans le bâtiment du poney-club. Ils donnent les informations générales sur le club, le planning des animations, stages et concours à venir. Pensez à les consulter régulièrement.

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente et le règlement intérieur.

Fait à _____ Le _____

Signature :

Ecurie Wolff-Sessacq

Mourfic 4

33210 Coimeres

Tel : 06 79 84 05 68 06 81 75 18 17

SIRET : 489 842 468 – NAF : 0143Z – RCS : 330206D00841 – N°TVA : FR17489842468



FICHE D'INSCRIPTION 2020 / 2021

Club Cheval et Poney-Club

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Licence FFE N° :(pour les cavaliers qui ont déjà pratiqué en club)

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél : Domicile..... Portable :

E mail * :

Autre adresse mail si vous le souhaitez :

***Nous vous envoyons par mail toutes les informations sur le poney club (activités, stages, concours, passages des galops...)**

Jour et Heure de cours souhaitée pour la rentrée prochaine:

Formule Choisie : Abonnement annuel Carte 10h Cours de Passage

Représentants légaux / qui prévenir en cas d'accident

Nom : Lien de parenté..... ;

Tel :

Autorisez-vous les Ecuries Wolff Sessacq à :

- Utiliser des photos de votre enfant (sans nomination) sur notre site internet ou page facebook pour illustrer nos actualités (stages, concours....) OUI NON
- Faire intervenir le SAMU en cas de blessure ou malaise : OUI NON

Autres informations que vous jugez nécessaires de nous communiquer (asthme, allergies, blessures.....)

.....

Un exemplaire des conditions générales de ventes, du règlement intérieur et un exemplaire des conditions d'assurance sont mis à disposition sur simple demande et disponible en consultation sur notre site : www.wolffsessacq.com

Toute inscription suppose l'acceptation du règlement intérieur et des conditions de vente.

Fait à Coimères le :

Signature

Ecurie Wolff Sessacq

Mourfic 4

33210 Coimeres

Tel : 06 79 84 05 68 06 81 75 18 17

SIRET :489 842 468 – NAF : 0143Z – RCS : 330206D00841 – N°TVA : FR17489842468